



Dans ce deuxième numéro de Allô vous trouverez les dernières nouvelles du S.A.G.E. de la Canche et du Syndicat Mixte. Avec les élections, le planning de validation du S.A.G.E. a été bouleversé et vous verrez comment sera mise à profit cette période... Entre autre, nous vous proposons un retour sur les manifestations organisées dans le cadre des Journées Mondiales de l'Eau 2007.

Nouveau! Le texte encadré en noir correspond à un lien hypertexte, il suffit de le suivre pour avoir plus d'info sur l'article que vous venez de lire..

Bonne lecture

Chiffre mystère
143

Nombre de mesures qui seront soumises à la validation de la CLE en septembre prochain

S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Que devient le S.A.G.E. «en période électorale»?

La phase de validation qui devait débuter en mars dernier a été repoussée, en raison des élections présidentielle et législative, en septembre 2007...

Tout le monde le sait maintenant, un S.A.G.E. c'est la réalisation d'un document d'orientations et d'actions. En général, il contient une centaine de pages et s'adresse à différents utilisateurs (communes, administration, associations...). Cette particularité nous amène à réfléchir sur l'organisation et la forme du document afin d'en permettre une lecture facile. Outre les mesures et les actions, on trouve dans le S.A.G.E. : l'état des lieux, le diagnostic et une partie cartographique. Au delà de son rôle réglementaire, ce document doit aussi être pédagogique.

Pour mettre à profit cette «trêve», l'équipe technique se charge de définir la structure, la forme ainsi que la nature des illustrations à intégrer dans le futur S.A.G.E.. Pour aider la CLE dans cette démarche, une graphiste a été mandatée. Le document mis en forme servira de base de travail pour la validation à partir de septembre.

Faites passer l'info: une bonne nouvelle pour les propriétaires de terrains non bâtis en zone humide!

L'article 137 de la loi 2005-157 inséré dans le Code Général des Impôts sous l'article 1395 D, donne la possibilité aux propriétaires de terrains non bâtis en zones humides comme défini dans le Code de l'Environnement de bénéficier d'une exonération de taxe foncière versée aux communes ou leur groupement

intercommunal. Les conditions? Prendre un engagement de gestion pendant cinq ans portant notamment sur la préservation de l'avifaune et le non-retournement des parcelles. Une réduction de 50% de la taxe foncière est offerte aux terrains figurant sur une liste dressée par le maire. Cette exonération est portée à 100 % pour les propriétés non bâties situées dans les zones naturelles bénéficiant d'une protection. De la même manière, le propriétaire doit s'engager pendant cinq ans dans une gestion qui porte sur le non-retournement des parcelles en cause et sur le respect des chartes et documents de gestion ou d'objectifs approuvés au titre de la protection en vigueur.

Grâce à cette loi, les propriétaires ne seront plus obligés de vouer leurs parcelles au boisement avec des essences inadaptées pour bénéficier d'une exonération de taxes...

Toutes les modalités sur Légifrance

Le répondeur...Vous avez message

Le rapport d'activité de la CLE et du Syndicat Mixte 2006 est téléchargeable sur le site du S.A.G.E. de la Canche

Plus d'infos sur <http://perso.wanadoo.fr/sagedelacanche>

La Commission «Patrimoine naturel - Barrages» a validé l'inventaire Zones humides

Dans le premier numéro de Allô, nous vous parlions de l'inventaire des zones humides du bassin versant. Arrivée à son terme, cette démarche a été présentée à la Commission «Patrimoine naturel-Barrages». Ainsi la cartographie des zones faisant l'objet d'un accord et d'un premier engagement de la part des communes a été validée par les membres de cette commission qui la présenteront à la CLE.

De plus, 2 principes forts ont été adoptés:

- Préservations des zones humides inventoriées
- Une vigilance doit s'exercer sur le lit majeur et les zones humides non inventoriées.

Cet inventaire n'est pas exhaustif, c'est un premier outil qui permet de suivre l'évolution qualitative et quantitative des zones humides. Leurs identifications se poursuivront pendant la mise en œuvre du S.A.G.E..

Définition de zone humide selon le Code de l'Environnement (Article L211-1)

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

**Commission Locale de l'Eau
du bassin versant de la Canche**

3 rue du Pavillon Doré - 62 140 HESDIN

 03 21 06 24 89  03 21 86 44 94

sage-canche@wanadoo.fr

Président: Monsieur PRUVOST

Animatrice: Valérie CHERIGIE

Le Syndicat Mixte s'investit pour la restauration des cours d'eau et le bon état écologique !

320 kilomètres de cours d'eau sous haute surveillance! La Directive Cadre sur l'Eau Européenne de 2000 impose à tous ses états membres l'atteinte du bon état écologique d'ici 2015. La nouvelle Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 introduit directement cette notion en particulier au niveau

des masses d'eau et des milieux aquatiques. Les dispositions du S.D.A.G.E. Artois Picardie et les orientations du S.A.G.E. de la Canche confirment et affinent ces objectifs (bonne qualité physico-chimique et hydromorphologique, ...).

Depuis octobre 2006, le Syndicat Mixte a mené une réflexion sur la nécessité de mettre en place une étude globale de travaux de restauration et d'entretien léger des cours d'eau du bassin versant de la Canche sous procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Les diverses réunions de travail ont permis de préciser les objectifs à atteindre et de présenter un programme d'étude cohérent. Les membres du conseil syndical du Syndicat Mixte, réuni le 6 avril dernier, ont validé la réalisation de cette étude à l'échelle du bassin versant.

+ d'infos avec cette note sur la DIG

Les trous sans fond à Le Parcq Crédit Photo : PTA

- | | | |
|------------------|---------------------|-------------------|
| 1 Turenne Glaçon | 4 Claire Obeuf | 7 Manon Hornoy |
| 2 Janine Mely | 5 Florian Martineau | 8 Margaux Poyer |
| 3 Noël Frans | 6 Capucine Lebrun | 9 Gauthier Delrue |

S.A.G.E.: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Suite et fin : Le puzzle du bassin versant de la Canche

Après plusieurs mois de travail, les 8 classes impliquées dans ce projet, ont rempli leur mission! En empilant des plaques de polystyrène découpées selon des courbes de niveaux simplifiées, chaque classe a fabriqué 1 des 4 secteurs composant ces deux maquettes du bassin versant de la Canche au relief réaliste.

Réunies le 22 mars 2007 à Montreuil-sur-Mer, les 8 classes ont reconstitué 2 puzzles du bassin versant de la Canche. En plus d'avoir compris la notion de bassin versant, ces élèves vont permettre, grâce à leurs réalisations, de l'expliquer à d'autres enfants ou d'autres adultes.

Budget 2007 du Syndicat mixte adopté en deuxième séance pour cause d'absence de quorum!

629 481 €, c'est la somme prévue pour les dépenses 2007. La participation par habitants reversée par les Communautés de communes du bassin versant s'élève à 1,30€. Les plus gros postes de dépense pour l'investissement concernent le rétablissement de la libre circulation avec un montant total de 327 459.20 €.

Pour le fonctionnement, 141 507 € sont destinés aux salaires de l'équipe du Syndicat Mixte. Ce qui représente le financement de près de 5 400 heures au service de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin versant.

En savoir + : Budget primitif disponible au Syndicat Mixte

Allô ! Qui est à l'appareil?

Anne Leviel, Conteuse

«La Parole est, comme la nature, fragile. Elle s'élance, s'épanouit... pour se troubler ensuite, se faire petite, s'éteindre parfois. Chaque fois qu'un conteur, une conteuse choisit de dire des contes, des histoires, des paroles, il ou elle prend le risque que sa parole s'égare.

Mais à Valfosse, le 21 mars dernier, la parole ne risquait pas de se perdre: Les fidèles partenaires du S.A.G.E., qui déjà avaient permis la naissance de notre spectacle «Autour des marais», nous avaient conviés, Conte et Musique, pour permettre une nouvelle fois au spectacle de grandir.

La Maison familiale était tout à fait... familiale. Salle comble, ce soir là.

La musique a ouvert l'espace et les histoires millénaires, centenaires ou toutes nouvelles - nées ont pu donner leurs parfums, leurs couleurs de rivières et d'étangs.

Des contes autour de l'eau, de quoi cela nous parle-t-il? De temps, de chemin à faire, de vie à préserver, de trouble et de pureté. Des choses qui filent ou stagnent longtemps... Chacun écoute et garde ce qui lui parle. L'art n'a pas d'autre bonheur que de parler au coeur de chacun. Alors là, devant des rangées complètes de filles, de gars et de gens de tous âges, les eaux de tous nos contes étaient entrées dans la salle. Philippe Leroy était à la navigation musicale.»



Journées Mondiales de l'Eau 2007 : un bilan positif

Après une première participation en 2006, le Syndicat mixte pour le S.A.G.E. de la Canche a renouvelé l'opération en proposant des animations aux habitants du bassin versant.

Le fil rouge cette année était la rivière et le bassin versant. Un concours et une expo pour le premier thème; des maquettes pour le second, le public et les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir ces deux éléments incontournables de la gestion de l'eau.

Dans le cadre du concours Regarde ma rivière, 9 cartes postales ont été éditées à partir des centaines de créations reçues. Ces cartes postales seront distribuées gratuitement par les offices de tourisme du bassin versant lors de la saison touristique 2007.

Avec les deux maquettes fabriquées par 8 classes motivées, il est désormais possible de se pencher sur le relief et le réseau hydrographique du bassin versant de la Canche.

Un seul regret! Peu d'acteurs de la gestion de l'eau du bassin se sont déplacés pour assister au moment symbolique de l'assemblage, par les classes de leurs secteurs afin de reconstituer le bassin versant. Une belle leçon donnée

par ces 200 enfants sur la nécessaire solidarité amont-aval dans un bassin versant.

Enfin, si l'exposition photographique «Regarde ma rivière» commandée à Jean-Pierre Johannès n'a pas rencontré le succès qu'elle mérite, vous pourrez la visiter prochainement dans différents lieux du bassin versant.



Les images de ces rencontres